

# *Nouvelle Convention*

## *Collective Métallurgie*

Au 1er janvier 2024 s'appliquera une nouvelle convention collective métallurgie pour la grande majorité des entreprises en France et pour notre site de Mahle Rouffach. Nous sommes actuellement en négociation avec la direction sur les modifications de la convention collective qui devraient s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous discutons sur le thème de l'emploi des salariés et sur la rémunération.

### *C'est quoi une convention collective ?*

- Pour toutes les entreprises les règles qui s'appliquent à tout le monde sont celles du code du travail.
- Pour toutes les entreprises qui adhèrent à la métallurgie (automobile, etc...), la convention collective de la métallurgie améliore le code du travail.
- Et au sein de notre entreprise, les accords d'entreprises viennent améliorer les conventions collectives.

### *Principaux changements :*

- Le coefficient ne sera plus affecté à un salarié, mais au poste qu'il occupe (avec des salaires mini par coefficient).
- Modalité de calcul des primes d'ancienneté, des congés associés etc...

### *Points de vigilance et revendications C.F.T.C :*

- Veiller à ce que les cotations des postes correspondent bien aux missions des postes occupées (être vigilant sur les fiches de poste).
- Assurer l'évolution et la reconnaissance des salariés même s'ils ne changent pas de poste.
- Garantir la totalité des éléments de rémunérations des salariés.
- Renégocier les accords d'entreprises pour que le changement de convention soit sans incidence sur le quotidien des salariés (rémunération, congés, primes d'ancienneté etc...)

### *La fiche descriptive d'emploi :*

Chaque salarié a récemment reçu sa fiche descriptive d'emploi et nous avons constaté plusieurs anomalies. Vous avez 14 jours pour contester ou demander des informations sur certains points.

Nous vous mettons à disposition un fascicule en fiche pratique + un courrier qui vous permet de contester ou de demander des informations complémentaires concernant votre descriptif de fiche d'emploi. Ses documents sont disponibles :

- Sur le site internet de la C.F.T.C Mahle Rouffach à l'adresse [www.cftcbehrfrance.fr](http://www.cftcbehrfrance.fr)
- Auprès des délégués C.F.T.C
- Par mail à [contact@cftcbehrfrance.fr](mailto:contact@cftcbehrfrance.fr)

**Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter un délégué C.F.T.C**